

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Taïbi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Cranoly, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° 03-06 du 7 décembre 2023

ACCEPTATION DE DON D'ŒUVRES ET APPROBATION DU CONTRAT TYPE D'ACQUISITION PAR DON – RENOUELEMENT DES CONVENTIONS DE PRÊT ET APPROBATION DES CONVENTIONS TYPES DE PRÊT D'ŒUVRES – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC L'ADAGP POUR LES USAGES NUMÉRIQUES ET APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT – AVENANT À LA CONVENTION AVEC VIDEOMUSEUM

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n° 03-14 du 10 juillet 2007 autorisant l'exploitation en ligne d'œuvres d'art au profit du département de la Seine-Saint-Denis ;

Vu la délibération n° 03-02 du 21 décembre 2004 approuvant l'adhésion du département de la Seine-Saint-Denis à l'association Videomuseum ;

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCEPTE les dons des œuvres listées ;
- APPROUVE les contrats types d'acquisition par don ;
- APPROUVE les conventions types de prêt d'œuvres de la Collection ;
- APPROUVE le contrat relatif aux usages numériques de la collection publique départementale de la Seine-Saint-Denis dont le projet ci-annexé est à conclure avec la société de gestion collective des droits ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques) ;



- APPROUVE l'avenant modifiant le mode de représentation du Département au sein de l'association Videomuseum ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer lesdits contrats, lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.